

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
D'AUBANGE  
SERVICE MOBILITE**



---

**ARRETE DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Attendu que l'Entreprise SIGNAROUTE, rue des Salamandres n° 9 à 5100 NANINNE, agissant pour le compte d'INFRABEL, Place Marcel Broodthaers n° 2 à 1060 BRUXELLES, procède à des travaux d'entretien de voies au droit du passage à niveau PN40 sis rue des Prairies à Aix sur Cloie;

Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture du passage à niveau PN 40 rue des Prairies à Aix sur Cloie et la pose d'une signalisation provisoire du vendredi 16 au mardi 20 juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

**ARRETE :**

**Article 1. :**

En raison des travaux précités, la circulation des véhicules à moteur sera interdite **rue des Prairies, à hauteur du passage à niveau PN 40, à 6792 Aix sur Cloie, du 15 juin 2017 à partir de 6h00 au 20 juin 2017 à 18h00.**

Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise via les rues de la Forge et Perbal.

**Article 2. :**

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise SIGNAROUTE. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3. :**

Le présent arrêté sortira ses effets le 15 juin 2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

**Article 4. :**

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 12/06/2017  
Le Directeur Général,  
ANTONACCI T.



Le Bourgmestre,  
BIORDI V.